

*Date de dépôt : 28 août 2009*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition pour le soutien aux associations  
et artistes installés dans l'ancienne usine Kugler**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 avril 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Le 20 novembre 2002, à 9h00 un sinistre s'est déclaré au 19 bis av. de la Jonction, dans les locaux de l'ancienne usine Kugler. Suite à cet incident et après concertation, les associations actives dans ce lieu revendiquent le droit de continuer leurs activités socio-culturelles programmées tout au long de l'année, dont les différentes collaborations engagées avec la Ville et l'Etat.*

*Nous, signataires de la présente pétition, solidaires avec les artistes et associations de l'usine Kugler, demandons que l'Etat de Genève soutienne et reconnaisse leurs actions en régularisant leur statut par le biais d'un contrat de confiance.*

*N.B. : 2008 signatures  
Assofusion  
p.a. M. José Gomez  
19, bis avenue de la Jonction  
1200 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'important incendie du 20 octobre 2002 dans les locaux de l'ancienne usine Kugler a nécessité l'évacuation immédiate du bâtiment et la fermeture des locaux. Constatant de grandes lacunes dans l'entretien et la sécurisation de l'édifice, des travaux ont été immédiatement entrepris par les services de l'Etat compétents. Ces travaux, à hauteur de 600 000 F environ, ont permis de réhabiliter le 60% de la surface du bâtiment. Les surfaces et locaux restants ont été condamnés pour des raisons évidentes de sécurité (impossibilité technique de créer des chemins de fuite) et également à cause d'une importante pollution du sol.

Les surfaces ainsi réhabilitées ont été à nouveau octroyées à la plupart des associations qui occupaient précédemment l'ancienne usine. Actuellement au nombre de cinq, elles ont toutes été mises au bénéfice d'un contrat de bail pour trois ans renouvelable. Il s'agit des associations suivantes :

- associations L-Sud, Cheminée Nord et L-Ouest et ACT-ART, actives dans le domaine de la promotion et la défense des intérêts des artistes plasticiens et visuels, de l'architecture, de l'art de la scène et des expositions;
- l'association KUGLOF, active dans le domaine des arts plastiques.

Conscient de la nécessité de soutenir les associations actives dans les domaines socio-culturels, le Conseil d'Etat a ainsi stabilisé et régularisé la situation de l'occupation de l'ancienne usine Kugler, dont le terrain et le bâtiment sont propriété de l'Etat de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER